

M. le DASEN,

Les organisations syndicales siégeant au CSASD25 ont fait le choix de ne pas siéger ce jour et souhaitent expliquer cette décision commune :

- le cafouillage des chiffres issus du CSAMEN du 27 janvier dernier, les explications, excuses qui ont suivi interrogent : notre académie ne devrait rendre finalement que 64 ETP au lieu des 70 annoncés initialement. Pourquoi n'a-t-on alors pas reçu de documents mis à jour montrant une dotation départementale à la hausse ?

- l'étude des dotations de nos collèges lors du groupe de travail du 28 janvier a montré de nombreuses situations difficiles, avec de fortes baisses de dotations, liées à des baisses d'effectifs certes, mais souvent de façon non proportionnelle, et souvent dans des établissements connaissant par ailleurs des difficultés, difficultés évoquées régulièrement en CSASD ou dans d'autres instances. Nous avons été assurés d'une vigilance de la part de vos services, mais les quelques heures ajoutées en juin ne couvrent jamais complètement les besoins, ne recréent pas les postes supprimés en mars et obligent les établissements à utiliser quasi systématiquement leur marge pour ouvrir des classes, au détriment de la mise en place d'AP, dédoublements, projets... Concrètement l'autonomie en terme d'offre pédagogique est de plus en plus difficile, les équipes préférant souvent utiliser les moyens à disposition pour créer une (des) divisions en plus et désengorger un (des) niveau(x). La question des effectifs est essentielle, vous l'évitez systématiquement en ne nous fournissant pas ces données, mais c'est le point de départ d'un climat de travail serein et d'une pédagogie active et différenciée de qualité.

Ces deux points suffisent à justifier notre décision de ne pas siéger ce jour, mais nous souhaitons ajouter deux autres éléments :

- il est devenu difficile ces dernières années de remplir au mieux le mandat qu'est le notre, à savoir représenter les personnels des collèges de notre département : en effet la communication des documents de travail est tardive, les étudier et prendre contact avec les 44 collèges pour avoir un regard le plus précis possible de la situation de chacun de ces établissements et ainsi vous en faire un retour en GT ou CSASD n'est guère aisée. A ce titre nous aimerais que les articles 2 et 7 du règlement intérieur du CSASD soient respectés.

- Vous faites le choix, M. le DASEN, de ne pas mettre au vote la répartition de la dotation départementale, privilégiant « la qualité du dialogue social ». Nous sommes nous aussi attachés à un dialogue social de qualité, mais cela n'est pas incompatible avec la possibilité de nous exprimer quant aux propositions de l'administration. Si nous ne pouvons pas nous exprimer par le vote, notre seule alternative est notre absence, c'est ce que nous faisons aujourd'hui, tout en remerciant les services du rectorat de leur écoute et du travail sincère réalisé en amont de ces instances et en regrettant que le report de ce CSASD25 ne contribue à rendre encore plus intenable l'organisation des instances dans les établissements.